



Guyancourt-Aubevoye

1 Avenue du Golf
78288 Guyancourt Cedex
API TCR LOG 0 60

☎ 01 30 03 22 93 (Guyan.) 02 32 77 63 09 (Aube.)

☎ 06 08 24 23 15 (Guyan.) 06 82 45 48 18 (Aube.)

☎ 01 30 03 22 94 (Guyan.) 02 32 77 61 45 (Aube.)

E.mail : tcr.sud@freesurf.fr

Le 2 Mai 2001 numéro 15

COMPTE-RENDU DU CE du 25 Avril 2001

1) Rattachement de la DR à la DIMAT

En 1999, 23 salariés de la DR rejoignaient la DIMAT. Au 1^{er} Mai, ils seront 23 à y être intégrés.

Deux questions se posent :

- où seront-ils installés dans les " labos " ?
- que restera-t-il de la DR dans quelques années ?

2) Pool véhicules

- 88 personnes (TCR-CTR-Siège) gèrent 13000 véhicules/an
- 8500 véhicules roulants génèrent 3000 accidents et 2800 contraventions par an.
- sur ces 8500 véhicules, 4000 sont destinés aux prêts courte ou longue durée.

Etant donné qu'il est interdit d'utiliser ces véhicules pour des motifs personnels, il est obligatoire de mettre sur le bon de sortie, le lieu du garage quand, pour des raisons de service nous devons le garder le soir. Une réflexion est en cours à ce sujet.

3) Paye

Dorénavant c'est BPU qui fait les feuilles de payes (y compris Avril). Pour cette première " il est possible qu'il y ait quelques erreurs ". Une paye " SIGP " sera disponible auprès du service paye pour comparer. Un numéro vert est mis en service pour vos questions : 33200.

4) Après une baisse relative le mois dernier, le nombre de prestataires et d'intérimaires remonte.

Dans le plan " 45M " pour 2001, il est prévu une diminution des frais de prestation de 25%. Il est également prévu une baisse de 25% des frais de missions et l'étalement des embauches prévues.

5) Vie du CE

Aucun compromis n'étant accepté, la CGC et sa complice la CFDT (qui en s'abstenant favorise sa grande alliée) s'octroie la totalité des présidences et secrétariats des commissions. Pour remercier la CFDT, la CGC a voté pour les deux candidats CFDT.

En ce qui concerne les présidences de commissions, vu le fossé qui nous sépare de la CGC nous ne pouvons pas revendiquer une responsabilité quelle qu'elle soit. Par contre, du fait que nous ayons un élu, nous exigeons notre présence dans les trois commissions obligatoires :

Logement/Transport/Restaurant, Emploi/Formation et Coordination CHSCT afin d'informer les salariés sur les problèmes liés à ces sujets.

Pendant cette réunion, la CFDT a confirmé notre inquiétude en ce qui concerne le quotient familial. Cette déclaration faisait mention de week-end pour plusieurs centaines de salariés à un tarif unique. La CFDT a émis son désaccord à cette situation, les plus bas revenus seront les premiers pénalisés et demande à ce que ces week-end soient bloqués et rediscutés.

SUD et CGT ont exprimés aussi leur désaccord. Devant cette levée de bouclier, la CGC a déclaré que cela serait réétudié.

REUNION DE DELEGUES DU PERSONNEL du 26 Avril 2001

Seules deux organisations ont déposé des questions, CGT et SUD.

Etait présente une forte délégation de la CGT, SUD quasiment au complet. Par contre, CGC et CFDT étaient fantomatiques (CGC 2/11 et CFDT 2/8). Un changement fondamental par rapport au CE de la veille où là, la CGC était quasi complète. Ce qui confirme que la CGC est beaucoup plus préoccupée par les voyages et week-end au CE que par les revendications des salariés. Un exemple : sur la question concernant les frais de mission , pas un mot !

A chaque salarié d'en tirer des conclusions !!

Pour SUD les choses sont claires, les revendications quotidiennes des salariés ont peu d'importance pour la CGC.

ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 7 JUIN 2001

Dans deux tracts l'un de la CFDT en date du 30/03/01 et l'autre de FO du 24/04/01, il est fait état des élections des délégués du personnel. L'un comme l'autre veut faire croire que la direction avait proposé 10 délégués supplémentaires. Ce qu'ils oublient volontairement de vous dire c'est que ces 10 délégués correspondant à 2200 sous traitants n'étaient pas la demande de SUD. SUD voulait le droit de vote pour les prestataires et était la seule organisation a ne pas avoir signé le protocole contrairement à la CGT, CGC, FO , CFDT et CFTC.

Après passage de l'expert comme dit FO, **657 personnes sous traitants avec droit de vote seront pris en compte** (2^{ème} omission de FO) ce qui donne 3 délégués supplémentaires.

Pour SUD la signature du protocole d'accord est une avancée, un grand pas (SUD n'est pas " jusqu'au-boutiste " comme beaucoup le laisse entendre) puisque **pour une première fois 657 salariés sous traitants qui travaillent depuis des années à nos cotés (au minimum 12 mois) pourront voter avec nous et élire des délégués qui pourront les défendre.**

**LE 7 JUIN 2001 VOTEZ POUR UNE ORGANISATION
SOLIDAIRE, UNITAIRE ET DEMOCRATIQUE QUI SE BAT
POUR TOUS LES SALARIES.**